

AVIS MUNICIPAL

**OBJET : MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE COMMUNAL
PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES SANS
CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN**

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal. Les sépultures dont la liste est consultable ci-joint sur le présent panneau d'affichage ainsi qu'en mairie, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun :

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie par tout moyen à leur convenance :

- Soit en se présentant à la Mairie, aux heures d'ouverture au public :
lundi de 14h00 à 17h30
mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
jeudi de 9h00 à 11h00
- Soit en adressant un courrier postal ou électronique :

MAIRIE DE TALISSIEU
10 route de l'Ecole
01510 TALISSIEU

accueil@mairiedetalissieu.fr

avant le : 18 novembre 2026

Munies, si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant, de toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s).

En vous remerciant par avance de votre collaboration active.

Sabrina DEGUISNE,
Maire de Talissieu.



La Maire certifie que le présent avis a été affiché aux portes du cimetière et de la mairie du 11 décembre 2025 au 19 novembre 2026.